

Comment s'inscrire aux formations de l'ADEAR 13 ?

1. Remplir le bulletin d'inscription en précisant la ou les formation(s) qui vous intéresse(nt),
2. Déterminer comment financer la formation :

VIVEA (dans la limite de 2000/an)	Agriculteur(trice), conjoint(e) collaborateur(trice), aide familiale, cotisant(e) solidaire*, cotisant à VIVEA et à jour de vos cotisations vis-à-vis de la MSA. Porteur(euse) de projet, ayant un PPP sur lequel figure le thème de la formation.
CPF	Les formations de l'ADEAR 13 peuvent être financées par ce dispositif, à condition d'avoir des droits CFP restants. Pour consulter vos droits : www.moncompteactivite.gouv.fr
Pôle Emploi	Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi peuvent demander le financement de certaines formations. Pour cela, veuillez contacter directement votre conseiller Pôle Emploi.
Auto-financement	Il est possible de financer vous-même votre formation. Nous contacter pour le tarif de la formation à laquelle vous souhaitez participer.

3. Envoyer un chèque de réservation de 50€ par formation à l'ordre de l'ADEAR 13 (chèque non encaissé et restitué si vous êtes présent à l'ensemble des journées de la formation).

4. Pour confirmer votre inscription, envoyer au plus tard 7 jours avant la formation :

- le(s) bulletins(s) d'inscription,
- le(s) chèque(s) de réservation,
- le règlement de mon adhésion annuelle à l'ADEAR 13 (à partir de 15€) si je ne suis pas adhérent.

Je ne peux pas participer à la formation (totalement ou partiellement)

J'annule ma participation à la formation par écrit (courrier ou mail) au moins 7 jours avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le chèque de réservation sera encaissé (sauf cas exceptionnel).

Et une fois mon inscription validée ?

Au maximum 7 jours avant le début de la formation, l'ADEAR 13 vous envoie par mail une confirmation d'inscription, avec les dates lieux, horaires définitifs ainsi que la liste des participants pour faciliter le covoiturage.

Pendant la formation

Mes obligations en tant que stagiaire :

- être présent à l'ensemble des journées de la formation,
- respecter les horaires de la formation (ou prévenir l'animateur en cas de retard).

Et après la formation ?

A l'issue de la formation, l'ADEAR 13 vous délivre une attestation de formation.

Cette attestation vous permettra de mobiliser le service de remplacement et/ou le crédit d'impôt formation si vous y êtes éligible.

Responsable des formations : Allison Lost (04 90 55 17 86 - 06 51 92 35 37 / alost@adear13.com)
